

“A”



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

Commission de services régionaux Péninsule acadienne

DEMANDE D'APPROBATION DE TARIFS, TRAJETS ET HORAIRES

AVIS

La Commission de services régionaux Péninsule acadienne (CSRPA) a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) visant l'exploitation d'un service régulier d'autobus public à partir de Caraquet jusqu'à Shippagan et le retour avec le droit de prendre et de descendre des passagers. La CSRPA demande également à la Commission d'approuver un tarif de zéro dollar pour les passagers pendant la durée de son projet pilote.

La Commission a accordé à la CSRPA un permis d'autobus publics le 7 mars 2023, moment auquel la Commission a déterminé qu'une audience pour prendre en considération les tarifs, les trajets et les horaires aurait lieu.

La demande susmentionnée et les documents à l'appui peuvent être consultés sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance n° 546.

La Commission tiendra une audience en ce qui a trait à cette instance par la plateforme de vidéoconférence Zoom, **le mardi 23 mai 2023, à compter de 9 h 30**. Les parties intéressées peuvent y assister et présenter des observations sur la demande. Des lignes directrices pour la vidéoconférence seront fournies à toutes les parties avant l'audience.

Les parties qui comptent intervenir doivent s'inscrire en visitant le site Web de la Commission à www.cespnb.ca sous la rubrique Règles de procédure et remplir le formulaire « Demande de statut d'intervenant ». Le formulaire doit être rempli et déposé auprès de la Commission au plus tard le vendredi 19 mai 2023, à l'adresse general@cespnb.ca Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent être entendues.